

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Mission d'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE 33) à la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine en matière d'écologie et de paysage - Convention - Autorisation

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la charte pour l'environnement vers le développement durable, la Communauté Urbaine a souhaité s'engager au titre de l'action N°11 dans le développement de « programmes pour la mise en valeur du patrimoine naturel de l'agglomération ».

La CUB se positionne ainsi comme un référent territorial intercommunal pour la préservation des grands espaces naturels de son territoire, en complémentarité de l'action des communes compétentes en matière de gestion des espaces verts.

Le CAUE, organisme de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques, souhaite accompagner la direction du développement durable et de l'écologie urbaine de la CUB vers cet objectif, au travers de conseils méthodologiques dans les domaines du paysage et de l'écologie.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Cet appui technique et méthodologique comprend trois volets distincts :

Volet 1 : Conseil technique et accompagnement méthodologique auprès de la direction, dans les domaines du paysage et de l'écologie.

Volet 2 : Assistance technique pour une gestion éco-responsable des espaces naturels de la CUB, dans le périmètre du Parc Intercommunal des Jalles.

Volet 3 : Mission de communication et sensibilisation auprès des services communautaires afin de promouvoir les approches techniques en matière de paysage et d'écologie.

CONTENU DE L'APPUI TECHNIQUE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE

Volet 1 : Conseil technique et accompagnement méthodologique auprès de la direction dans les domaines du paysage et de l'écologie.

La mission d'accompagnement porte essentiellement sur des questions paysagères et d'environnement naturel afin d'aider la direction à évaluer et à traiter ces problématiques :

- Assistance méthodologique
- Contribuer à définir les objectifs et les orientations stratégiques
- Contribuer au suivi-évaluation des démarches dans le temps.

Cet accompagnement méthodologique et technique auprès des chargés de mission de la D.D.D.E.U s'effectuera plus particulièrement sur les problématiques suivantes :

▸ **Concernant le Parc intercommunal des Jalles :**

Compte tenu de la nature complexe du projet, la mise en cohérence des programmes communaux et du projet d'ensemble est un enjeu important.

Il semble nécessaire de mener un travail itératif qui s'appuie en premier lieu sur les réalités de terrain, les cadres de contraintes et les objectifs des communes.

Parallèlement, un travail permanent d'accompagnement doit être mené pour vérifier la cohérence d'ensemble.

▸ **Concernant le parc du Bourgailh :**

- . Assistance paysagère auprès du maître d'ouvrage pour évaluer les choix.
- . Contribution au suivi-évaluation du projet dans le temps.

▸ **Concernant des réflexions stratégiques :**

Contribution aux réflexions stratégiques dans le domaine du paysage et de l'écologie urbaine auprès de la DDDEU.

Volet 2 : Assistance technique pour une gestion éco-responsable des espaces naturels de la CUB, dans le périmètre du PIJ.

La CUB est propriétaire d'importante superficie de terrain, de nature disparate, qu'il s'agisse d'espaces naturels à fort intérêt environnemental, comme d'espaces délaissés et « oubliés » dans le développement urbain et périurbain de l'agglomération bordelaise.

Les gestions qui en sont faites (lorsqu'elles existent effectivement) répondent essentiellement à des obligations ou préoccupations d'ordre réglementaire (servitude), de sécurité et/ou sanitaire.

Rarement sont prises en compte des préoccupations d'ordre environnemental sur la base d'un intérêt écologique (biodiversité), paysager, d'usages récréatifs informels...etc.

Sur un plan opérationnel, leur gestion se heurte à plusieurs difficultés :

- la méconnaissance de ce patrimoine foncier tant sur le plan géographique qu'en terme de « nature » (typologie) d'espace (boisement, prairies, friches ...), de potentiel biologique...
- la disparité des pratiques et des interventions d'entretien,
- des mises en œuvre éparpillées entre les différents services de la CUB.

Le projet de Parc Intercommunal des Jalles a été l'occasion de mettre en évidence à la fois l'existence d'un patrimoine foncier CUB étendu concernant des **espaces potentiellement à forte valeur écologique** (milieux humides : prairies, boisement alluviaux...), et la présence de **contraintes réglementaires** (Plan de Prévention du Risque Inondation, protection de captages...) fortes qui pèsent sur eux et vont parfois à l'encontre de projets de mise en valeur.

A partir de ces premiers échanges entre la Direction du développement durable et de l'écologie urbaine de la CUB et le CAUE, il s'agit d'engager une réflexion sur ce que pourrait être, à terme, **une gestion éco-responsable et différenciée du patrimoine non bâti**, selon les axes suivants :

- Dans un premier temps **initier et tester cette démarche** sur les terrains CUB dans le périmètre du PIJ. Il s'agit en effet d'un enjeu fort sur le plan environnemental et d'une « vitrine » pour la mise en œuvre de sa politique de développement durable,
- Se doter d'un outil de pilotage opérationnel** pour gérer de façon pertinente son patrimoine « naturel »,
- Sensibiliser et (in)former le personnel technique** impliqué dans l'entretien et la gestion de ces espaces.
- Sensibiliser les communes à une gestion différenciée** de leurs espaces « naturels » sur la base de fiches types de gestion.

Volet 3 : Communication et sensibilisation auprès des services communautaires

Le CAUE propose :

- d'une part de faire partager son savoir-faire lors d'évènements organisés par la CUB tels que les débats du développement durable, des expositions, ou tout autre manifestation concernant les domaines du paysage ou de l'écologie.
- d'autre part, dans le cadre de sa contribution aux réflexions stratégiques inscrite au volet n°1, d'apporter son expertise dans la mise en œuvre du schéma directeur de protection et de valorisation des espaces naturels de la CUB.

LES MOYENS

Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil.

La CUB par l'intermédiaire de la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine mettra à la disposition du CAUE tous les documents, éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant d'exercer sa mission de service public.

CONDITIONS FINANCIERES

L'ensemble des prestations définies est effectué gratuitement par le CAUE.

DUREE

Les trois volets de l'appui technique et méthodologique débuteront à la signature de la convention pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée qui définit les modalités d'intervention du CAUE auprès de la Communauté Urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2007

M. Vincent FELTESSE